

## Le Grand Est, 1<sup>ère</sup> région française à signer une convention avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC)

Dimanche 21 mai, durant le festival de Cannes, a été actée la signature de la **convention cadre de coopération pour le cinéma et l'image animée 2017-2019 entre la Région Grand Est et le CNC**, représentés par **Pascal Mangin**, Président de la Commission Culture de la Région Grand Est, et **Christophe Tardieu**, Directeur général délégué du CNC, en présence de **Catherine Trautmann**, Vice-Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg.

Cette convention fixe les objectifs prioritaires, en faveur du développement du cinéma et de l'audiovisuel en Région Grand Est. La Région Grand Est et l'ensemble de ses partenaires se sont fortement mobilisés afin de mettre en œuvre un plan d'actions en faveur de ce secteur d'activité, au cœur d'enjeux à la fois artistiques, économiques, de rayonnement et d'éducation aux images.

Les axes suivants feront l'objet d'une attention réciproque commune :

- le renforcement de la politique de soutien à l'émergence (résidences, tutorat, aides à l'écriture, etc.),
- l'augmentation du soutien à la production d'œuvres de qualité et innovantes, avec des moyens dédiés aux œuvres d'animation ainsi qu'à la création numérique,
- la structuration et le développement de la filière (accompagnement sur les marchés, rencontres professionnelles, etc.),
- l'appui à la diffusion des œuvres incluant un Contrat d'objectifs et de moyens avec quatre télévisions locales en faveur de la coproduction d'œuvres régionales et le soutien aux festivals emblématiques du territoire,
- la recherche d'équilibre territorial à l'échelle de la nouvelle région, en particulier en matière d'accueil de tournages,
- la dynamisation d'un positionnement géographique transfrontalier unique en France, notamment au sein de fonds partagés et des premiers rendez-vous de coproduction franco-germanophone (Forum Alentours dès juillet 2017),
- le soutien à l'exploitation, grâce à un dispositif dédié à l'investissement des salles,
- le développement de l'éducation aux images, par la mise en œuvre de trois Pôles régionaux d'éducation artistique et de formation au cinéma et à l'audiovisuel,
- une politique active dans le domaine du patrimoine cinématographique.

L'étape suivante de coopération consistera à convenir des moyens mobilisés par chacun des signataires sur le territoire régional. Outre les contributions de la Région et de l'Etat, la filière régionale va ainsi bénéficier de moyens d'accompagnement financiers mobilisés par le CNC.

Cette convention sera soumise à l'approbation de l'Assemblée régionale réunie lors de la Commission permanente du 29 mai prochain.

Pour en savoir plus sur les films en compétition @Festival\_Cannes, suivez ces liens :

- > [www.grandest.fr/wp-content/uploads/2017/05/05-19-17-dpresse-festival-de-cannes.pdf](http://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2017/05/05-19-17-dpresse-festival-de-cannes.pdf)
- > [www.grandest.fr/la-region-grand-est-au-festival-de-cannes/](http://www.grandest.fr/la-region-grand-est-au-festival-de-cannes/)



De gauche à droite : Christophe Tardieu, Catherine Trautmann et Pascal Mangin / © Région Grand Est



De gauche à droite : Catherine Trautmann, Julien Neutre (CNC) et Pascal Mangin / © Région Grand Est



De gauche à droite : Pascal Mangin, Catherine Trautmann, et Christophe Tardieu / © Région Grand Est

CONTACT PRESSE

**Gaëlle Tortil-Texier**  
06 78 79 93 36 / 03 88 15 69 84  
[presse@grandest.fr](mailto:presse@grandest.fr)  
[gaelle.tortil-texier@grandest.fr](mailto:gaelle.tortil-texier@grandest.fr)